

Rapport financier

Comptes 2009



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Table des matières

1. Le mot du Recteur	4
2. Les états financiers consolidés de l'Université de Genève	6
2.1 Bilan	7
2.2 Compte d'exploitation	8
2.3 Tableau de flux de trésorerie	9
2.4 Tableau de variation des fonds propres	10
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	11
3.1 Informations générales	12
3.1.1 Présentation générale	12
3.1.2 Normes comptables	13
3.2 Principes et méthodes comptables	13
3.2.1 États financiers	13
3.2.2 Base et périmètre de consolidation	14
3.2.3 Actifs financiers	14
3.2.4 Stocks	15
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	15
3.2.6 Immobilisations corporelles	15
3.2.7 Immobilisations incorporelles	16
3.2.8 Immeubles de placement	16
3.2.9 Dettes et emprunts	17
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	17
3.2.11 Fonds	17
3.2.12 Revenus	18
3.2.13 Subventions	18
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	19
3.2.15 Contrats de location	19
3.2.16 Évaluation des risques	19
3.3 Annexes aux états financiers	20
3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités	21
3.3.2 Placements financiers	21
3.3.3 Débiteurs	22
3.3.4 Actifs transitoires	23
3.3.5 Stocks	23
3.3.6 Immeubles de placement	23
3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles	24
3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance	25
3.3.9 Créanciers	25
3.3.10 Passifs transitoires	26
3.3.11 Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche	26
3.3.12 Emprunts hypothécaires	27
3.3.13 Provisions	27
3.3.14 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	28
3.3.15 Fonds propres reportés	28
3.3.16 Fonds propres affectés	28

3.3.17	Subventions reçues	29
3.3.18	Taxes universitaires	31
3.3.19	Autres écolages	32
3.3.20	Prestations de service et ventes	32
3.3.21	Dédommagements de tiers	32
3.3.22	Charges de personnel	33
3.3.23	Biens, services et marchandises	33
3.3.24	Subventions accordées	34
3.3.25	Résultat financier lié au portefeuille mobilier	34
3.3.26	Présentation et retraitements du tableau de flux de trésorerie	35
3.3.27	Litiges en cours	37
3.3.28	Participation dans la société CIBM	37
3.3.29	Participation dans la société CADMOS	37
3.3.30	Contrats de location	38
3.3.31	Contrats de leasing	38
4.	Rapport de l'organe de révision	39
4.1	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat et à l'administration de l'Université de Genève	40
5.	Autres informations	42
5.1	Comptabilité budgétaire	43
5.1.1	Comptabilité budgétaire 2009 par source de financement - produits	43
5.1.2	Comptabilité budgétaire 2009 par source de financement - charges	44
5.1.3	Comptabilité budgétaire 2008 par source de financement - produits	45
5.1.4	Comptabilité budgétaire 2008 par source de financement - charges	46
5.2	Accord intercantonal universitaire	47
5.2.1	Nombre total d'étudiants	47
5.2.2	Répartition des étudiants extra-cantonaux à l'Université de Genève	47
5.3	Personnel de l'Université	48
5.3.1	Personnel total en poste EPT et en personne	48
5.3.2	Personnel « Budget État » en poste EPT et en personne	48
5.4	Brevets et actions	49
5.4.1	Demandes de brevets publiés en 2009	49
5.4.2	Actions détenues en 2009	49
5.5	Compte de fonctionnement budget « État » par faculté 2009	50
5.5.1	Total Université	50
5.5.2	Autorités universitaires	51
5.5.3	Faculté des Sciences	52
5.5.4	Faculté de Médecine	53
5.5.5	Faculté des Lettres	54
5.5.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	55
5.5.7	Faculté de Droit	56
5.5.8	Faculté de Théologie	57
5.5.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	58
5.5.10	École de Traduction et d'interprétation	59

Comptes approuvés au 29 mars 2010

1. Le mot du Recteur

Après un exercice 2008 marqué par un important déficit et la présentation d'un budget 2009 prévu comme déficitaire, l'Université enregistre un exercice 2009 bénéficiaire. Il y a là un paradoxe apparent, qu'il est important d'expliquer et d'analyser pour comprendre la situation financière de l'institution dans le présent et le proche avenir.

Le compte « État » (financements cantonal, fédéral et intercantonal confondus) de l'Université dégage un solde positif de 3.7 millions. Cette bonne performance est le fruit d'une parfaite maîtrise des charges de fonctionnement, notamment salariales, rendue possible par les efforts conjugués de toutes les subdivisions, et en particulier grâce à un respect scrupuleux des non-dépenses imposées par le Rectorat. Elle résulte également de revenus supérieurs aux attentes budgétaires du côté de la subvention fédérale de base (+3.6 millions). Elle montre enfin le bien-fondé de la décision du Grand Conseil genevois d'augmenter de 4.2 millions le budget de l'Université pour contribuer à la solution du déficit annoncé dans la présentation du projet de budget, en automne 2008. Sans cette augmentation, l'année 2009 aurait été déficitaire.

Ce résultat favorable du compte « État » pour 2009 ne doit pas occulter les incertitudes importantes auxquelles nous sommes confrontés. Ainsi, l'évolution des subventions fédérales est liée à l'attractivité relative de l'Université par rapport aux autres Hautes Ecoles, mais aussi et surtout aux aléas d'un budget fédéral qui pourrait se révéler défavorable à ces dernières.

Il faut aussi souligner la décision du Grand Conseil, à l'occasion de l'adoption de la Convention d'objectifs de l'Université en décembre 2009, de revenir sur l'augmentation de budget de 4.2 millions mentionnée plus haut; ainsi une éventuelle augmentation de subventions fédérales, à concurrence de ce montant, ne représentera pas une augmentation des moyens de l'institution, contrairement à ce qui s'est passé pour 2009.

Enfin, la charge salariale dépend des décisions du Conseil d'État (mécanismes salariaux et indexation), alors que son financement n'est que partiel en raison de la volonté de ce dernier de faire porter une partie (~30%) des augmentations sur l'Université elle-même. Comme déjà relevé dans la présentation du budget 2010, l'Université devra assumer l'augmentation des mécanismes salariaux à hauteur de 2 millions.

Pour toutes ces raisons, et malgré les efforts que le Rectorat continuera à déployer pour assurer une situation budgétaire saine et favoriser des réallocations de ressources, l'Université risque d'avoir les plus grandes difficultés à mettre en œuvre le développement indispensable pour faire face à des missions toujours plus complexes.

En ce qui concerne la gestion des fonds universitaires, fortement affectés par les turbulences financières en 2008, c'est avec un certain soulagement que nous constatons que le rebond boursier de 2009 a engendré un résultat financier de + 22.5 millions, un important bénéfice (en bonne partie latent) permettant de repourvoir partiellement la réserve pour fluctuation de valeurs. Mais il est clair que la volatilité des marchés financiers doit nous amener à considérer avec la plus grande circonspection les perspectives d'avenir de cet aspect de notre situation budgétaire.

Sur une note plus positive, outre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université consacrant son autonomie, il faut souligner l'adoption de la Convention d'objectifs par le Grand Conseil qui a permis la mise en place d'un Fonds d'innovation et de développement (FID). Les soldes budgétaires à fin 2008 ont largement été affectés à la dotation initiale du FID (5.0 millions), auxquels s'est ajoutée une part (45%) du solde positif à fin 2009, soit 1.7 millions. A fin 2009, le FID est ainsi doté d'un capital de 6.7 millions, qui permettra à l'Université de lancer certains des projets de recherche, des offres d'enseignement et des améliorations d'infrastructure indispensables à son maintien parmi les très bonnes Hautes Écoles européennes.

Au terme de l'année 2009, qui a vu l'institution célébrer le 450^{ème} anniversaire de la fondation de l'Académie par Jean Calvin et, par le biais de nombreuses manifestations publiques, resserrer les liens qui l'unissent à la communauté qui la soutient, c'est avec reconnaissance que le Rectorat tient à souligner les efforts de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'institution. Dans le respect de contingences budgétaires parfois difficiles, ces derniers ont permis à celle-ci de remplir, avec succès, les tâches qui lui sont confiées. Si l'avenir s'annonce sous des auspices préoccupants, nous avons confiance dans l'engagement continu de la communauté universitaire pour permettre à l'Université de Genève de poursuivre sa mission.



Jean-Dominique Vassalli
Recteur

2. États financiers consolidés 2009 de l'Université de Genève

2.1 Bilan

au 31 décembre 2009

2009
2008 *Note Page*
retraité 20

Actif

Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	41'286'006	34'649'406	1	21
	Placements financiers	192'034'206	165'960'378	2	21
	Débiteurs	45'486'873	41'716'050	3	22
	Actifs transitoires	4'525'960	3'464'724	4	23
	Stocks	647'000	581'000	5	23
	Total actifs circulants	a 283'980'045	246'371'558		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	52'991'850	48'141'850	6	23
	Immobilisations corporelles	51'519'892	49'716'841	7	24
	Immobilisations incorporelles	372'417	366'189	7	24
	Subvention investissement constatée d'avance	-28'201'348	-25'370'693	8	25
	Autres actifs financiers	96'118	101'948		
	Total actifs immobilisés	b 76'778'929	72'956'136		
	TOTAL ACTIF	c=a+b 360'758'975	319'327'694		

Passif

Fonds étrangers	Créanciers	16'587'381	13'239'203	9	25
	Passifs transitoires	24'145'558	23'858'878	10	26
	Fonds affectés à l'enseignement et la recherche	183'237'423	187'325'736	11	27
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	92'200	12	27
	Total fonds étrangers à court-terme	d 224'083'362	224'516'017		
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'746'800	4'880'600	12	27
	Impôts différés sur immeubles de placement	5'407'461	5'365'239		
	Provisions	15'358'785	13'562'795	13	28
	Part subvention à restituer à échéance COB	934'644	0	14	28
	Total fonds étrangers à long-terme	e 27'447'690	23'808'634		
	Total fonds étrangers	f=d+e 251'531'052	248'324'651		
Fonds propres	Fonds propres reportés	22'928'744	-811'026	15	28
	Fonds d'innovation et de développement	6'682'359	0	16	29
	Fonds universitaires avec chartes	79'616'820	71'814'069	16	29
	Total fonds propres	g 109'227'923	71'003'043		
	TOTAL PASSIF	h=f+g 360'758'975	319'327'694		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2009

2009

2008

Note Page

retraité

20

Produits d'exploitation	Subventions reçues	633'314'462	603'159'054	17	31
	Taxes universitaires	10'538'455	9'761'460	18	32
	Autres écolages	16'509'749	14'913'094	19	32
	Prestations de services et ventes	26'735'088	27'487'583	20	32
	Dédommagement des tiers	4'967'136	4'080'557	21	33
	Recettes diverses	1'305'033	1'675'615		
	Dissolution de provision	1'074'596	-	13	27
	Produits d'exploitation	a	694'444'520	661'077'363	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	493'525'408	474'427'711	22	33
	Biens, services, marchandises	88'633'845	87'409'675	23	34
	Charges bâtiments État	76'711'117	82'170'791	17	31
	Amortissements	20'200'637	20'055'233	7	24
	Pertes sur débiteurs	177'721	179'325		
	Subventions accordées	8'803'870	9'730'312	24	34
	Charges d'exploitation	b	688'052'600	673'973'047	
Résultat net d'exploitation		c=a-b	6'391'920	-12'895'683	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	11'733'052	9'233'848	25	35
	Gains latents portefeuille mobilier	27'362'425	-	25	35
	Produits immeubles de placement	1'622'811	2'210'855		
	Gains latents immeubles de placement	4'850'000	420'000	25	34
	Produits financiers	d	45'568'288	11'864'703	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	19'169'951	16'794'696	25	35
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	28'160'104	25	35
	Frais de gestion portefeuille mobilier	1'076'131	900'203		
	Charges immeubles de placement	2'837'971	1'974'401		
	Charges financières	e	23'084'054	47'829'404	
Résultat financier		f=d-e	22'484'234	-35'964'701	
Résultat net		g=c+f	28'876'154	-48'860'384	

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2009

2009**2008**

Note

Page

retraité

20

Activités d'exploitation	Résultat de l'exercice		28'876'154	-48'860'384		
	+/- charges & revenus non-monétaires		-7'385'143	65'091'410	26	36
	+/- charges & produits financiers		9'728'191	8'224'597	26	36
	Capacité d'autofinancement	a	31'219'202	24'455'623		
	Titres de placement (<i>augmentation/diminution</i>)		12'138'597	2'367'733		
	Débiteurs subventions (<i>diminution/augmentation</i>)		1'104'636	-7'412'025		
	Autres débiteurs (<i>augmentation</i>)		-9'938'588	-6'300'823		
	Actifs transitoires (<i>augmentation</i>)		-1'061'236	-511'063		
	Créanciers / Fournisseurs (<i>augmentation/diminution</i>)		3'390'400	915'142		
	Passifs transitoires (<i>augmentation</i>)		286'681	15'761'267		
	Subvention à la recherche (<i>diminution/augmentation</i>)		-3'153'669	11'462'122		
	Transferts fonds étrangers - fonds propres		9'348'726	-6'484'996		
	Variation des immobilisations (<i>diminution</i>)		-22'009'916	-23'171'906		
	Variation de l'actif d'exploitation net	b	-9'894'370	-13'374'549		
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	c=a+b	21'324'832	11'081'074		
Activités d'investissement	Subventions d'investissement reçues		22'162'876	29'578'158		
	Dépenses d'investissement		-22'009'916	-23'171'906		
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	d	152'960	6'406'252		
Activités de financement	Produits financiers		13'355'863	11'444'703	26	36
	Charges financières		-23'084'054	-19'669'300	26	36
	Titres de placements (<i>augmentation/diminution</i>)		-6'000'000	3'600'000		
	Variation emprunts hypothécaires		887'000	-92'200	12	27
	Flux de trésorerie des activités de financement	e	-14'841'191	-4'716'797		
	Variation nette des liquidités	f=c+d+e	6'636'601	12'770'528		
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	34'649'406	21'878'877		
	Liquidités en fin de période	h=f+g	41'286'006	34'649'406		

2.4 Tableau de variation des fonds propres

au 31 décembre 2009

	Fonds universitaires avec chartes	Fonds d'innovation & développement	Fonds propres reportés	Total	
Variation 2008	Solde au 1.1.2008, après intégration des SI	85'388'195	-	40'960'229	126'348'424
	Résultat de l'exercice 2008	-13'574'126		-35'286'258	-48'860'384
	Variation de la Réserve			-6'484'997	-6'484'997
	Solde au 31.12.2008	71'814'069		-811'026	71'003'043
Variation 2009	Solde au 1.1.2009	71'814'069	-	-811'026	71'003'043
	Résultat de l'exercice 2009	7'802'751	1'682'359	19'391'044	28'876'154
	Transfert Fonds Propres - Fonds Etrangers		5'000'000	2'672'351	7'672'351
	Variation de la Réserve			1'676'375	1'676'375
	Solde au 31.12.2009	79'616'820	6'682'359	22'928'744	109'227'923

3. Notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève a fêté en 2009 son 450^{ème} anniversaire. Selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009), son statut est celui d'un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État. L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action, et est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée et à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale qui fixe également une enveloppe budgétaire.

L'Université est au bénéfice de quatre types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

- Le financement des prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques, dont notamment l'État de Genève et la Confédération.
- Il est complété par des ressources propres prélevées au titre des taxes universitaires et en contrepartie des prestations fournies.
- Dans le cadre de l'activité de recherche, l'Université obtient un financement substantiel du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).
- Dans le cadre de l'activité de recherche, l'Université bénéficie de financements publics ou privés, de dons et de legs ainsi que des financements des Programmes-cadres de recherche et développement de l'Union européenne.

Accueillant 13'667 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2009, dont 34.3% d'étudiants étrangers de plus de 138 nationalités différentes, elle est la deuxième plus grande université de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'502 étudiants. L'Université compte 5'422 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques et le Groupe de Coïmbra.

Dans les comparaisons internationales « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités généralistes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale,

elle figure parmi le 1% des universités les mieux classées.

Avec la nouvelle loi entrée en vigueur en mars 2009, les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et le Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de trois vices-recteur-trice -s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction des directives d'application arrêtées par le Conseil d'État (DiCo-GE) qui sont disponibles sur le site internet de l'État de Genève (www.ge.ch/ipsas). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers. La juste valeur est retenue comme principe pour l'évaluation des immeubles de placement et des actifs financiers.

En application des DiCo-GE, les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : reconnaissance du découvert de la caisse de prévoyance et informations relatives aux parties liées. Concernant l'information sectorielle, la mise en œuvre est différée.

Concernant la reconnaissance du découvert de la CIA, l'Université enregistre dans ses états financiers ses engagements de prévoyance selon les principes prévus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC). Elle déroge ainsi aux normes IPSAS qui ni ne prennent en considération les spécificités du modèle suisse de financement des caisses publiques de prévoyance en capitalisation partielle, ni ne délivrent une information correspondant à la réalité économique des engagements de l'employeur. La nécessité d'enregistrer une provision est affaire de jugement fondé sur les informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et des rapports d'experts indépendants. Cette décision est prise par l'État de Genève.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2009.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la

performance financière de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classés selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

3.2.2 Base et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'Université ainsi que ceux des Sociétés Immobilières dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

Les entités suivantes sont détenues à 100% par l'Université qui exerce le contrôle de manière exclusive. Il s'agit de la SI Pictet de Rochemont, de la SI Devin du Village, de la SI Radiosa, de la SI 31 décembre et de la SI St-Julien.

3.2.3 Actifs financiers

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et

qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'Université ait la ferme intention ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés, ainsi que par le processus d'amortissement.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponible à la vente, tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureaux-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs de l'Université.

3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est comptabilisé en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans

- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la DiCo-GE n°18 (p.10). Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est réparti de façon systématique (linéairement) sur sa durée d'utilité et est comptabilisé en charge dans le compte d'exploitation.

Les règles de dépréciations d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inclus dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputable à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'entité a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers. Les conditions de reconnaissance sont :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle ; ou
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événement passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, des fonds alloués par des tiers sans condition, des fonds propres affectés et des fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une restriction d'utilisation claire par rapport au but statutaire de l'organisation. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés et reconnus en revenus de l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds alloués par des tiers sans condition sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers pour la réalisation de ses buts mais sans restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les charges et produits des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les dons et fonds alloués par des tiers avec conditions ainsi que les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et publications diverses ainsi que la facturation de biens consommés dans le cadre de mandats avec des tiers. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont comptabilisées en charges sur une base systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censés compenser. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due selon le principe d'engagement.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de sa nature.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles (subvention d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en produits différés. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à l'Université ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'une provision comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier du PLEND (mesures d'encouragement à la retraite anticipée) avec compensation d'une partie de la baisse de revenus en découlant. Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Les engagements de l'Université envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (CIA) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels. L'existence d'un engagement économique de l'Université au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque l'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'État de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CIA et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CIA et sa situation par rapport au « modèle des experts » en cours de discussion aux Chambres fédérales.

3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Dans le courant du mois de janvier 2010, il a consacré deux demi-journées de travail qui lui ont permis d'établir une liste des risques en les classant selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. Cette démarche a été complétée dans le courant du mois de mars 2010 par l'organisation de deux demi-journées de travail rassemblant des représentants de tous les corps universitaires avec l'objectif de recueillir leur perception au sujet des risques encourus par l'Université. Une fois cette étape franchie, l'appréciation des risques du Rectorat et, celle des corps universitaires, seront confrontées ce qui débouchera sur l'adoption d'une cartographie des risques formalisée validée par le Rectorat et l'identification des risques majeurs pour lesquels des mesures de gestion des risques seront potentiellement mis en œuvre.

3.3 Annexes aux états financiers

Dans le cadre de l'établissement des états financiers 2009 de l'Université, il a été décidé de revoir la présentation des tableaux synoptiques, à savoir le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres. Le fil conducteur a été d'accroître leur lisibilité et dès lors leur « interprétabilité » en procédant à des regroupements. Pour garantir la comparabilité temporelle, les données 2008 publiées dans les états financiers 2008 ont été ajustées. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un retraitement des comptes 2008 au sens des normes IPSAS.

Dans le bilan, les reclassifications suivantes engendrent un ajustement des données 2008 publiées :

- Regroupement des débiteurs avec insertion d'une note annexe.
- Séparation des parts à court et long terme des emprunts.
- Regroupement des fonds propres reportés avec insertion d'une note annexe.

Seul l'ajustement lié à la séparation des parts à court et long terme des emprunts induit une modification des sous-totaux des fonds étrangers publiés dans les états financiers 2008.

Dans le compte d'exploitation, les reclassifications suivantes engendrent un ajustement des données 2008 publiées :

- Regroupement des subventions reçues avec insertion de notes annexes.
- Regroupement des locations « étudiants » dans les recettes diverses.
- Regroupement des dépenses de biens, services et marchandises avec insertion d'une note annexe.
- Intégration dans le bloc « exploitation » des charges et revenus non-monétaires liés à la mise à disposition des bâtiments de l'État de Genève à l'Université.
- Transfert des frais de gestion du portefeuille mobilier des charges d'exploitation dans les charges financières.
- Regroupement des charges et produits financiers mettant en évidence les éléments liés au portefeuille mobilier et ceux liés aux immeubles de placement.

Suite aux ajustements, le résultat d'exploitation et celui financier publiés dans les états financiers 2008 sont modifiés en conséquence du transfert des frais de gestion. L'intégration des charges et revenus non-monétaires modifient le volume des charges et produits d'exploitation mais sont sans impact sur le résultat d'exploitation.

Le tableau de flux de trésorerie a été modifié de façon plus conséquente. L'objectif est de mieux délimiter les trois types de flux de trésorerie. Par rapport aux états financiers 2008 publiés, la présentation privilégie une vision permettant d'inclure :

- dans les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement uniquement les opérations liées à l'acquisition des immobilisations (dépenses et subventions d'investissement reçues).
- Dans les flux de trésorerie provenant des activités de financement uniquement les opérations liées aux portefeuilles mobilier et immobilier.

Pour de plus amples informations, il faut se référer à la note 3.3.26 (page 35).

Le tableau de variation des fonds propres est également modifié de manière substantielle. Il ne traite désormais que des fonds propres et fait apparaître les grandes catégories de fonds propres, à savoir les fonds propres reportés et les fonds propres affectés.

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. L'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc. En revanche, le recensement systématique des engagements de dépenses et des produits n'est pas garanti en cours d'année.

3.3.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2009	2008
Avoirs en caisse	123'585	218'915
Avoirs bancaires	40'169'796	33'416'721
Intégration SI	992'626	1'013'769
Liquidités et équivalents de liquidités	41'286'006	34'649'406

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est équivalente à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

3.3.2 Placements financiers

Tous les placements financiers entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

	2009			2008		
	Université	Fonds Universitaires	Total	Université	Fonds Universitaires	Total
Actions suisses, cotées	23'693'247	10'995'322	34'688'569	16'279'152	15'097'419	31'376'571
Actions étrangères, cotées	39'558'158	8'211'846	47'770'004	24'617'919	4'663'611	29'281'530
Fonds obligataires suisses, cotés	61'566'685	15'581'229	77'147'914	61'891'086	12'983'355	74'874'441
Fonds obligataires étrangers, cotés	30'597'329	-	30'597'329	30'027'836	-	30'027'836
Titres détenus à des fins de transaction	155'415'418	34'788'397	190'203'815	132'815'993	32'744'385	165'560'378
Placements à terme	400'000	1'430'391	1'830'391	400'000	-	400'000
Placements financiers	155'815'418	36'218'788	192'034'206	133'215'993	32'744'385	165'960'378

3.3.3 Débiteurs

Les débiteurs sont composés de l'État de Genève, des fonds de recherche et des autres débiteurs. Alors que les « débiteurs fonds de recherche » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contreprestation, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contreprestation.

	2009	2008
Solde dû sur allocation cantonale	21'685'564	22'736'615
Avances salaires - personnel rétribué par le budget Etat	1'695	55'280
Canton - remboursements dus sur crédits programmes	650'679	803'639
Débiteurs subventions cantonales	22'337'938	23'595'534
Fonds National Suisse	6'103'138	4'819'883
Fonds de tiers	9'095'415	6'425'094
Débiteurs fonds de recherche	15'198'553	11'244'977
Impôts anticipés	639'620	1'035'776
Régie	460'673	469'973
Patients médecine dentaire	1'449'908	1'368'361
Provision débiteurs douteux	-101'925	-
Solde net patients médecine dentaire	1'347'983	1'368'361
Clients externes (hôpitaux, administrations, cantons, entreprises)	4'584'096	3'807'937
Provision débiteurs douteux	-78'000	-
Solde net clients externes	4'506'096	3'807'937
Avances diverses	106'495	192'554
Avances salaires - personnel rétribué par les fonds	74'350	26'500
Avances petites caisses	49'400	50'200
Avances missions, voyages	125'020	95'607
Paiements à distance	89'783	15'883
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
Attente achat immobilisation	862'091	-
Autres débiteurs	8'262'511	7'063'791
Débiteurs avant intégration SI	45'799'002	41'904'301
Intégration SI	-312'129	-188'251
Débiteurs	45'486'873	41'716'050

3.3.4 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2009	2008
Intérêts courus sur placements à court terme	2'221'660	2'217'846
Assurances, divers frais payés d'avance	2'294'998	1'237'952
Sous-total actifs transitoires avant intégration SI	4'516'658	3'455'798
Intégration SI	9'302	8'926
Actifs transitoires	4'525'960	3'464'724

3.3.5 Stocks

	2009	2008
Fournitures	66'000	60'000
Mobilier	15'000	30'000
Ateliers d'impression	60'000	57'500
Matériels chimiques, biostock et gaz	288'000	242'000
Ateliers de mécanique	91'000	97'000
Fournitures d'animalerie	69'000	64'000
Articles de sports et publicitaires	42'693	15'500
Matériel dentaire	15'307	15'000
Stocks	647'000	581'000

3.3.6 Immeubles de placements

Les immeubles de placement suivants sont détenus par l'Université :

2009	États locatifs	Taux de rendement brut	Valeurs vénale brutes	Hypothèques	Amortissement annuel	Valeurs vénale nettes
Immeubles SI						
ROSEAUX	256'248	6.20%	4'130'000	1'215'200	24'800	2'914'800
PICTET-DE-ROCHEMONT	465'240	6.10%	7'630'000	-	-	7'630'000
RADIOSA	647'056	6.13%	10'560'000	993'000	18'000	9'567'000
31-DECEMBRE	404'280	6.47%	6'250'000	1'300'000	-	4'950'000
ST-JULIEN	167'532	7.79%	2'150'000	386'000	-	1'764'000
Total SI	1'940'356	6.32%	30'720'000	3'894'200	42'800	26'825'800
Immeubles en nom						
LES LATTES	573'408	6.53%	8'780'000	1'965'600	70'200	8'780'000
CANDOLLE droit de sup.	-	-	-	-	-	-
Total en nom	573'408	6.53%	8'780'000	1'965'600	70'200	8'780'000
Immeubles UniGe (don)						
MALAGNOU	-	-	12'850'000	-	-	12'850'000
PINCHAT (terrain superficie)	-	-	641'850	-	-	641'850
Total don	-	-	13'491'850	-	-	13'491'850
Immeubles de placement	2'513'764		52'991'850	5'859'800	113'000	49'097'650

2008	États locatifs	Taux de rendement brut	Valeurs vénales brutes	Hypothèques	Amortissement annuel	Valeurs vénales nettes
Immeubles SI						
ROSEAUX	215'928	6.92%	3'120'000	240'000	4'000	2'880'000
PICTET-DE-ROCHEMONT	461'172	6.41%	7'190'000	-		7'190'000
RADIOSEA	639'336	6.49%	9'850'000	1'011'000	18'000	8'839'000
31-DECEMBRE	390'960	6.54%	5'980'000	1'300'000		4'680'000
ST-JULIEN	166'632	8.63%	1'930'000	386'000		1'544'000
Total SI	1'874'028	6.68%	28'070'000	2'937'000	22'000	25'133'000
Immeubles en nom						
LES LATTES	568'644	6.75%	8'430'000	2'035'800	70'200	8'430'000
CANDOLLE droit de sup.	-		-	-		-
Total en nom	568'644	6.75%	8'430'000	2'035'800	70'200	8'430'000
Immeubles UniGe (don)						
MALAGNOU	-		11'000'000	-		11'000'000
PINCHAT (terrain superficie)	-		641'850	-		641'850
Total don	-		11'641'850	-		11'641'850
Immeubles de placement	2'442'672		48'141'850	4'972'800	92'200	45'204'850

* immeuble en nom, sans déduction de l'hypothèque

3.3.7 Immobilisations corporelles et incorporelles

2009	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	TOTAL
	Appareils scientifiques	Matériel informatique	Matériel Mobilier	Total	Logiciels	
Valeur d'acquisition au 01.01.2009	167'743'640	50'580'182	42'926'807	261'250'629	491'583	261'742'213
Entrées	13'753'814	4'242'998	3'879'212	21'876'023	133'893	22'009'916
Sorties	-2'935'540	-6'497'534	-506'338	-9'939'412	-	-9'939'412
Transferts	1'847	-1'847	-	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2009	178'563'761	48'323'799	46'299'681	273'187'241	625'476	273'812'717
Amortissements cumulés au 1.1.2009	-137'326'510	-38'854'044	-35'353'235	-211'533'789	-125'394	-211'659'183
Pertes et transferts sur amortissements	-258'204	-60'907	-9'112	-328'223	-	-328'223
Amort. année par cpte de résultat	-11'955'726	-5'348'982	-2'440'040	-19'744'749	-127'665	-19'872'414
Sous-total	-12'213'930	-5'409'889	-2'449'152	-20'072'972	-127'665	-20'200'637
Sorties	2'935'540	6'497'534	506'338	9'939'412	-	9'939'412
Mouvements Fonds Amortissements	-9'278'391	1'087'645	-194'281.43	-10'133'560	-127'665	-10'261'225
Amortissements cumulés au 31.12.2009	-146'604'901	-37'766'399	-37'296'050	-221'667'349	-253'059	-221'920'408
Valeur nette au 01.01.2009	30'417'130	11'726'139	7'573'572	49'716'840	366'189	50'083'029
Valeur nette au 31.12.2009	31'958'861	10'557'400	9'003'631	51'519'892	372'417	51'892'309

2008	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	TOTAL
	Appareils scientifiques	Matériel informatique	Matériel Mobilier	Total	Logiciels	
Valeur d'acquisition au 01.01.2008	157'268'567	47'850'571	42'456'403	247'575'541	353'181	247'928'722
Entrées	13'845'080	6'327'381	2'861'042	23'033'503	138'403	23'171'906
Sorties	-3'334'658	-3'632'747	-2'391'010	-9'358'415	-	-9'358'415
Transferts	-35'349	34'977	372	-	-	-
Valeur d'acquisition au 31.12.2008	167'743'640	50'580'182	42'926'807	261'250'629	491'583	261'742'213
Amortissements cumulés au 1.1.2008	-129'916'491	-37'238'595	-33'792'911	-200'947'996	-14'369	-200'962'365
Pertes et transferts sur amortissements	-90'237	-47'396	-1'560'126	-1'697'759	-	-1'697'759
Amort. année par cpte de résultat	-10'654'440	-5'200'800	-2'391'208	-18'246'449	-111'025	-18'357'474
Sous-total	-10'744'677	-5'248'197	-3'951'334	-19'944'208	-111'025	-20'055'233
Sorties	3'334'658	3'632'747	2'391'010	9'358'415	-	9'358'415
Mouvements Fonds Amortissements	-7'410'019	-1'615'449	-1560324.56	-10'585'793	-111'025	-10'696'818
Amortissements cumulés au 31.12.2008	-137'326'510	-38'854'044	-35'353'235	-211'533'789	-125'394	-211'659'183
Valeur nette au 01.01.2008	27'352'076	10'611'976	8'663'492	46'627'545	338'812	46'966'357
Valeur nette au 31.12.2008	30'417'130	11'726'139	7'573'572	49'716'841	366'189	50'083'029

3.3.8 Subventions d'investissement constatées d'avance

	2009	2008
Solde à nouveau	-25'370'693	-20'225'484
Utilisation de la subvention	9'639'765	10'502'717
Nouvelle subvention d'investissement	-12'470'420	-15'647'926
Subvention investissement constatée d'avance	-28'201'348	-25'370'693

3.3.9 Créanciers

	2009	2008
Fournisseurs	12'605'208	9'681'210
Conférenciers	212'737	268'494
Membres du personnel	625'926	500'214
Impôts conférenciers	361'682	192'744
TVA sur chiffre d'affaires	483'938	411'247
Régie	150'745	131'275
Garanties (trousses, magasin central, sports)	267'750	269'203
Ordres de paiements	71'423	30'832
Acomptes patients médecine dentaire	1'790'619	1'710'713
Créanciers avant intégration SI	16'570'027	13'195'931
Intégration SI	17'354	43'272
Créanciers	16'587'381	13'239'203

Les fournisseurs, les conférenciers ainsi que les membres du personnel sont payés en CHF à 10 jours dès réception des factures au service de la comptabilité. La TVA est réglée tous les trimestres.

3.3.10 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2009	2008
Versements divers à allouer et produits constatés d'avance	6'831'187	8'250'766
Versements Union Européenne	6'037'362	-
Versements Fonds National Suisse	10'228'545	7'966'664
Inscriptions aux camps de ski	190'869	153'317
Charges diverses à payer	-	-18'009
Salaires divers à payer	785'282	7'318'308
CIA	58'884	-
Entretien immeubles	-	73'741
Passifs transitoires avant intégration SI	24'132'128	23'744'787
Intégration SI	13'430	114'090
Passifs transitoires	24'145'558	23'858'878

3.3.11 Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche

Les fonds affectés à l'enseignement et à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation est réglementée par le bailleur ou le donateur. Il existe plusieurs types de fonds.

Pour le Fonds national suisse, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 570 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et environ 730 contrats de personnel. Leur utilisation est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les Fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Environ 845 personnes sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique.

Sur les taxes d'inscription, il est prélevé un pourcentage (7.5%) visant à encourager et développer les programmes de formation continue. Pour 2009, la participation de la formation continue s'élève à CHF 0.9 million et celle des fonds de tiers à CHF 1.6 million, soit un total de CHF 2.5 millions (2008 : formation continue CHF 0.9 million et fonds de tiers CHF 1.5 million, soit un total de CHF 2.4 millions).

	2009	2008
Taxes étudiants	-	368'658
Projets CH (Triangle Azur, CUS, SYSTEMX, CISA, Egalité, AAA)	-	1'799'266
Solde budgétaire à répartir après ratification COB	-	5'504'830
Soldes budgétaires fonctionnement Etat affectés	-	7'672'754
Fonds National Suisse	48'548'203	49'375'999
Fonds de tiers (recherche)	134'689'220	130'276'982
Fonds de recherche	183'237'423	179'652'981
Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche	183'237'423	187'325'736

3.3.12 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

	2009	2008	Écart
<u>Part à court terme</u>			
Immeuble Les Lattes	70'200	70'200	-
Intégration SI	42'800	22'000	20'800
Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	92'200	20'800
<u>Part à long terme</u>			
Immeuble Les Lattes	1'895'400	2'915'000	-1'019'600
Intégration SI	3'851'400	1'965'600	1'885'800
Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'746'800	4'880'600	866'200
Emprunts hypothécaires	5'859'800	4'972'800	887'000

L'emprunt hypothécaire sur l'immeuble des Lattes porte un taux d'intérêt de 3.35% et une échéance au 12 novembre 2013.

3.3.13 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Elles ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2009.

	2009	2008	Écart
PLEND État	5'218'666	6'185'386	-966'720
PLEND Fonds de tiers	131'853	239'729	-107'876
Total PLEND	5'350'519	6'425'115	-1'074'596
Congés dus État	6'403'950	4'846'612	1'557'338
Congés dus Fonds de tiers	1'615'574	1'038'091	577'483
Rappels CIA Fonds de tiers	1'256'268	1'252'977	3'291
Rachats CIA	732'474	-	732'474
Provisions	15'358'785	13'562'795	1'795'990

À relever que les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées dans la note 3.3.3 « Débiteurs » (p.22).

3.3.14 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2008 à 2011, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (L10421, art.12 et 13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

Une créance reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25% du résultat annuel du budget « État ».

Le solde du résultat annuel, à savoir 75% est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la créance « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques.

À l'échéance de la convention, le solde de la créance « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention » est restitué à l'État.

3.3.15 Fonds propres reportés

Les fonds propres reportés sont constitués des Fonds de recherche non attribués, des réserves sur immobilisations, des réserves sur stock et de la part de subvention non dépensée.

	2009	2008
Part de subvention non dépensée	3'793'924	-
Fonds de recherche non attribués	-203'176	-21'647'901
Réserves immobilisations	18'721'279	20'255'875
Autres réserves, stocks	616'718	581'000
Fonds propres reportés	22'928'744	-811'026

3.3.16 Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés sont composés du Fond d'innovation et de développement et des fonds universitaires avec chartes.

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2008 à 2011, il a été légalement convenu du traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-dire 75% du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » (L10421, art.13). La part du résultat annuel que l'Université peut conserver est affectée à deux réserves selon la répartition suivante :

- 60% en faveur du Fond d'innovation et de développement.
- 40% en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres reportés.

Lors de la constitution du Fond d'innovation et de développement, la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université a fixé de consacrer intégralement les excédents cumulés non affectés établis au terme de l'exercice 2008 aux deux réserves selon la répartition suivante :

- Un montant de cinq millions de CHF en faveur du Fond d'innovation et de développement.
- Le solde en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée ».

Quant aux fonds universitaires avec chartes, ils proviennent de dons ou legs faits à l'Université pour aider la recherche, les étudiants ou pour financer des prix. Une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a environ 120 fonds.

	2009	2008
Fonds universitaires	46'596'049	42'659'067
Réévaluations d'immeubles	37'769'216	33'843'161
Intégration SI	-4'748'444	-4'688'158
Fonds universitaires avec chartes	79'616'820	71'814'069
Fonds d'innovation et de développement	6'682'359	-
Fonds propres affectés	86'299'179	71'814'069

3.3.17 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les contributions du Fonds national suisse de la recherche (FNS), des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat à l'éducation et la recherche (SER).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités sur la base des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du Fonds national, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

La subvention OFAS est destinée à la formation et au perfectionnement des spécialistes de la réadaptation professionnelle des invalides. Elle n'est plus octroyée depuis 2009 mais a été intégré dans la subvention cantonale.

	2009	2008
Allocations de la Confédération pour la recherche	87'248'234	75'232'100
Subvention OFAS	-	3'635'351
Subvention fédérale de base	84'640'223	80'530'056
Subvention fédérale d'égalité	439'367	237'838
Subvention Campus Virtuel	-	309'752
Subventions fédérales	172'327'824	159'945'097

L'allocation cantonale de fonctionnement « subvention État » est fixée dans le cadre de la Convention d'objectifs qui fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. La Convention d'objectifs est votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi. L'allocation cantonale est complétée lors du vote annuel du budget cantonal de la part financée par l'État de Genève des effets de l'application des mécanismes salariaux, y compris l'indexation.

L'accord inter-cantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les Hautes Écoles Spécialisées et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'école romande de pharmacie (ERP). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir page 18 « Subventions »).

	2009	2008
Subvention État	309'831'006	303'997'109
Autres allocations	651'845	619'633
Accord intercantonal	19'759'974	19'680'963
Allocation Canton de Vaud pour ERP	5'106'220	5'009'378
Subventions cantonales	335'349'045	329'307'083

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette allocation cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non-monétaires.

Pour évaluer le coût de mise à disposition des bâtiments et terrains de l'État à l'Université, l'État de Genève a retenu les hypothèses suivantes :

Dans les états financiers de l'État de Genève, la valeur comptable brute des bâtiments s'élève à 1'118'027'740 CHF en 2009 contre 1'117'560'793 CHF en 2008. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à 741'566'996 CHF en 2009 contre 780'629'922 CHF en 2008. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à 512'630'774 CHF. Le taux d'intérêts correspond au taux moyen de la dette. Il s'élève à 2.875% en 2009 contre 3.000% en 2008.

	2009	2008
Amortissement bâtiment	39'529'872	42'109'680
Intérêts	22'443'110	24'682'188
Location terrain	14'738'135	15'378'923
Subvention non-monétaire	76'711'117	82'170'791

Source : État de Genève, États financiers 2009

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions de montants relativement « faibles ». En plaçant un seuil de subvention de plus de trois cents mille francs, dix subventions peuvent être mises en exergue dans lesquelles on retrouve notamment la Fondation Jeantet, la donation Dudley Wright, la Fondation IRP et la Fondation Hans Wilsdorf. À relever qu'en terme de valeur, cette extraction ne représente qu'environ 18% du total.

	2009	2008
Communauté européenne	19'709'367	13'575'665
Autres subventions et dons	29'217'108	18'160'417
Autres subventions	48'926'475	31'736'082

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2009 et 2008.

	2009	2008
Subventions de la Confédération	172'327'824	159'945'097
Subventions cantonales	335'349'045	329'307'083
Subvention non-monétaire	76'711'117	82'170'791
Autres subventions	48'926'475	31'736'082
Subventions reçues	633'314'462	603'159'054

3.3.18 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2009 et 2008 s'élèvent à :

	2009	2008
Taxes d'encadrement	7'822'126	7'243'065
Taxes fixes	1'850'420	1'792'180
Taxes HES	865'910	726'215
Taxes universitaires	10'538'455	9'761'460

3.3.19 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2009 et 2008 :

	2009	2008
Inscriptions formation continue, sports, conférences	15'164'926	14'023'666
Auditeurs	75'065	50'440
Inscriptions aux cours d'été	1'087'063	838'988
Émoluments	182'695	164'064
Autres écolages	16'509'749	14'913'094

3.3.20 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2009 et 2008 :

	2009	2008
Recettes dentaires	4'919'959	4'604'527
Location et entretien de matériel	255'736	264'557
Analyses	811'894	1'203'517
Mise à disposition de personnel	225'302	282'187
Prestations informatiques	1'223'025	959'184
Publicité	205'232	168'225
Autres prestations de services	4'091'249	3'743'987
Mandats avec tiers	12'269'325	13'560'197
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'733'366	2'701'202
Prestations de services et ventes	26'735'088	27'487'583

3.3.21 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire. Ils se sont élevés en 2009 et 2008 à :

	2009	2008
Personnel mobilisé	166'760	-173'405
Invalidité	491'481	807'518
Accident	915'488	736'125
Maternité	1'611'526	1'610'243
EPM (soins dentaires faits dans les hôpitaux)	396'460	426'980
Remboursements, assurances	1'385'422	673'097
Dédommagement des tiers	4'967'136	4'080'557

3.3.22 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs, les enseignants et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2009	2008
Traitements personnel administratif et technique	159'313'402	155'938'873
Traitements enseignants	255'500'477	238'844'111
Charges sociales	31'106'144	29'082'891
Fonds de pension	45'301'113	48'381'114
Assurance maladie, accident	1'503'592	1'397'318
Total masse salariale	492'724'728	473'644'307
Autres charges de personnel	800'680	783'404
Charges de personnel	493'525'408	474'427'711

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalents temps plein (ETP) ainsi qu'en nombre de personnes est le suivant :

	2009		2008	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	416	530	474	761
Collaborateurs enseignement et recherche	1956	3044	1817	2566
Personnel administratif et technique	1471	1852	1515	1922
Total	3843	5426	3806	5249

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Avec la nouvelle loi sur l'Université, et notamment avec le nouveau statut du personnel, les trois grandes catégories de personnel ont vu leur périmètre évolué entre 2008 et 2009. Ces modifications ne permettent pas de garantir la comparabilité temporelle.

3.3.23 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2009	2008
Fournitures et livres	13'541'003	14'429'509
Matériel consommable	3'852'867	2'909'302
Eau, énergie, combustible	369'099	338'640
Autres marchandises	20'554'688	21'510'509
Entretien locations étudiants	793'785	2'176'585
Entretien objets mobilier	3'096'139	3'358'589
Loyers, fermages, redevances	4'272'505	3'498'719
Frais déplacement, réception, conférence	10'729'260	10'436'894
Prestations de services, frais de gestion	31'083'394	27'791'520
Charges débiteurs douteux	101'925	-
TVA	-	723'774
Frais divers	239'182	235'634
Biens, services, marchandises	88'633'845	87'409'675

À relever que pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'État, est présentée à part, même si comptablement elle est imputée dans les biens, services et marchandises. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note 3.3.17 subventions reçues (page 31).

3.3.24 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2009 et 2008 les subventions suivantes :

	2009	2008
Fondation Romande de Santé au Travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	542'493	544'057
Commission des Taxes fixes	80'296	79'632
Taxes allouées à la BGE	782'213	724'306
Subvention à la Crèche	2'532'475	2'685'807
Bourses, subventions aux étudiants	1'307'126	2'337'417
Subventions diverses	2'740'268	2'540'092
Subventions accordées	8'803'870	9'730'312

3.3.25 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer les titres mobiliers d'une part, et, d'autre part, les immeubles de placement, à leur juste valeur. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents. La décomposition des opérations financières mettent en évidence les éléments suivants :

Valeur des titres 2009	Valeur comptable	Valeur boursière	Variation 2009	Variation 2008	Écart 2009/08
Fonds de recherche	153'422'071	155'415'419	1'993'348	-21'168'393	23'161'741
Fonds universitaires avec chartes	32'355'416	34'788'397	2'432'981	-1'767'704	4'200'684
Total	185'777'487	190'203'816	4'426'329	-22'936'097	27'362'425
Immeubles de placement	48'141'850	52'991'850	4'850'000		

Résultats financiers 2009	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés d=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	17'475'578	6'018'577	-11'457'001	4'456'639	10'475'216
Fonds universitaires avec chartes	1'694'373	485'953	-1'208'420	771'883	1'257'836
Total	19'169'951	6'504'530	-12'665'421	5'228'522	11'733'052

Valeur des titres 2008	Valeur comptable	Valeur boursière	Variation 2008	Variation 2007	Écart 2008/07
Fonds de recherche	153'984'386	132'815'993	-21'168'393	1'237'235	-22'405'628
Fonds universitaires avec chartes	34'512'089	32'744'385	-1'767'704	3'986'772	-5'754'476
Total	188'496'475	165'560'378	-22'936'097	5'224'007	-28'160'104
Immeubles de placement	47'721'850	48'141'850	420'000		

Résultats financiers 2008	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés d=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	12'982'281	2'174'049	-10'808'232	5'668'905	7'842'954
Fonds universitaires avec chartes	3'812'415	576'048	-3'236'367	814'846	1'390'894
Total	16'794'696	2'750'097	-14'044'599	6'483'751	9'233'848

3.3.26 Présentation et retraitements du tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie est revue par rapport à celle privilégiée dans le cadre de l'établissement des états financiers 2008. La volonté est d'accroître sa lisibilité et dès lors son « interprétabilité » par le lecteur des états financiers de l'Université. C'est pourquoi les rubriques du tableau ont été regroupées. En parallèle à cet effort, la répartition des flux de trésorerie dans les trois catégories « exploitation », « investissement » et « financement » a également été revue. Les retraitements suivants ont été opérés :

- Les activités d'investissement incluent tous les flux liés à l'acquisition d'immobilisation

et leur financement par le biais de subvention d'investissement.

- Les activités de financement regroupent tous les flux liés au portefeuille mobilier et aux immeubles de placements.

Par rapport à la présentation privilégiée en 2008, les reclassements suivants ont été réalisés :

- Les créances chirographaires, les revenus nets de gestion des immeubles et régies, les achats de titres, les produits de ventes de titres, les revenus des titres et impôt anticipé et les intérêts bancaires ont été transférés des activités d'investissement dans les activités de financement.
- La subvention d'investissement a été déplacée des activités de financement dans les activités d'investissement.
- Les frais de gestion bancaire ont été replacés des activités d'exploitation dans les activités de financement.

Les charges et les revenus non monétaires se décomposent ainsi :

	2009	2008
Amortissements	20'200'637	20'055'233
Constitution de provisions	2'870'586	12'309'818
Subvention d'investissement	2'830'655	5'145'209
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	28'160'104
Charges non-monétaires	25'901'878	65'670'364
Dissolution de provisions	1'074'596	158'954
Gains latents portefeuille mobilier	27'362'425	-
Gains latents immeubles de placement	4'850'000	420'000
Revenus non-monétaires	33'287'021	578'954
Variation nette non-monétaires	-7'385'143	65'091'410

Quant aux produits et charges financières, elles incluent les éléments suivants :

	2009	2008
Pertes réalisées portefeuille mobilier	19'169'951	16'794'696
Frais de gestion portefeuille mobilier	1'076'131	900'203
Charges immeubles de placement	2'837'971	1'974'401
Charges financières "cash"	23'084'054	19'669'300
Produits réalisés portefeuille mobilier	11'733'052	9'233'848
Produits immeubles de placement	1'622'811	2'210'855
Produits financiers "cash"	13'355'863	11'444'703
Résultat financier "cash"	-9'728'191	-8'224'597

3.3.27 Litiges en cours

Litige entre la commune du Grand-Saconnex et les sociétés mandatées pour la construction d'un complexe scolaire de la campagne du Pommier : La commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'949.65. Le Pool POM a appelé en cause onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut. L'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE) fait partie des appelés en cause. Le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool POM. Le Tribunal a principalement basé son argumentation sur la complication excessive de la procédure qui résulterait du fait qu'en sus des parties principales, il y aurait encore onze autres parties en qualité d'appelé en cause. Le Pool POM a formé appel contre le jugement du Tribunal de première instance déclarant irrecevable son appel en cause. Ce faisant, il a renoncé à appeler en cause huit des onze entreprises qu'il avait voulu attirer dans la procédure de première instance. L'Université continue cependant d'être appelée en cause. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

La liste des autres litiges est la suivante :

- Litige entre l'Université et un mandataire dans le cadre des activités 450ème anniversaire.
- Litige en lien avec un contrat avec une société pour la création et l'entretien d'un site Internet.
- Litige avec une société mandatée par le Centre de droit bancaire et financier.
- Litige avec un collaborateur de l'institution pour une année de salaire.

À relever que les autres litiges en cours présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

3.3.28 Participation dans la société CIBM

La société CIBM est une société simple composée du CHUV, des HUG, de l'EPFL, l'UNIL et l'UNIGE, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

3.3.29 Participation dans la société CADMOS

L'École polytechnique fédérale de Lausanne, l'Université de Lausanne et l'Université de Genève ont créé un centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer du calcul scientifique à très haute performance, le projet constitue une plate-forme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires doté d'un budget total sur quatre ans de 24 millions de CHF. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010. L'engagement financier de l'Université de Genève s'élève à 8 millions de CHF. Pour faire face à cet engagement financier vis-à-vis de ses partenaires, l'Université de Genève a obtenu une subvention d'investissement du l'État de Genève qui doit permettre de financer l'achat, l'installation et la maintenance du nouveau module CADMOS.

3.3.30 Contrats de location

Afin de faire face à la demande de logement des étudiants, l'Université a signé des baux à loyer, notamment avec la Fondation Universitaire pour le logement des étudiants et le DCTI pour un total de CHF 6.3 millions. La durée de ces contrats varie selon les cas.

3.3.31 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses, sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

4. Rapport de l'organe de révision

4.1 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de l'Université de Genève



KPMG SA
Audit
14, Chemin De-Normandie
CH-1206 Genève

Case postale 449
CH-1211 Genève 12

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de

L'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'aux règlements de l'Université de Genève.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Pierre Henri Pigeon
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*



Françoise Chemin
Expert-réviseur agréée

Genève, le 29 mars 2010

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

5. Autres informations

5.1 Comptabilité budgétaire

5.1.1 Comptabilité budgétaire 2009 par source de financement - produits

	Budget État	FNS	Fonds de tiers	Fonds universitaires	Investissement	Total Université
Recettes						
Allocations de la Confédération	-545'102	69'754'737	18'038'599	-	-	87'248'234
Subvention fédérale de base	84'640'223	-	-	-	-	84'640'223
Subvention fédérale d'égalité	439'367	-	-	-	-	439'367
Subventions de la Confédération	84'534'488	69'754'737	18'038'599	-	-	172'327'824
Allocations cantonales	303'588'057	-	651'845	-	12'470'420	316'710'322
Accord intercantonal	19'759'974	-	-	-	-	19'759'974
Allocation Vaud pour ERP	5'106'220	-	-	-	-	5'106'220
Produits différés invest amort.	6'017'016	-	-	-	-	6'017'016
Produits différés invest charges	225'933	-	-	-	-	225'933
Subventions cantonales	334'697'200	-	651'845	-	12'470'420	347'819'465
Communauté européenne	-	-	19'709'367	-	-	19'709'367
Autres subventions	145'603	477'189	28'194'785	399'531	-	29'217'108
Subvention bâtiments Etat	76'711'117	-	-	-	-	76'711'117
Subventions	496'088'409	70'231'926	66'594'596	399'531	12'470'420	645'784'882
Émoluments et écolages	12'532'043	-	14'516'161	-	-	27'048'204
Prestations de services et ventes	8'483'421	533'982	20'107'946	-	-	29'125'349
Dédommagement des tiers	2'763'085	854'242	1'349'809	-	-	4'967'136
Recettes diverses	653'134	25'975	587'783	-	-	1'266'892
Locations étudiants	877'061	-	235'677	-	-	1'112'738
Recettes diverses	25'308'744	1'414'199	36'797'375	-	-	63'520'318
Total des recettes	521'397'153	71'646'126	103'391'971	399'531	12'470'420	709'305'200

5.1.2 Comptabilité budgétaire 2009 par source de financement - charges

	Budget État	FNS	Fonds de tiers	Fonds universitaires	Investissement	Total Université
Dépenses						
Traitements personnel adm. et technique	126'849'095	9'123'325	23'226'204	31'857	82'921	159'313'402
Traitements enseignants	200'369'884	28'863'451	26'265'578	1'564	-	255'500'477
Charges sociales	24'506'105	2'869'392	3'721'753	2'556	6'338	31'106'144
Fonds de pension	36'730'923	3'704'578	4'857'025	3'401	5'187	45'301'113
Assurance maladie, accident	900'744	270'604	331'401	242	601	1'503'592
Autres charges de personnel	592'430	4'400	203'850	-	-	800'680
Dépenses de personnel	389'949'182	44'835'749	58'605'811	39'619	95'047	493'525'408
Biens, services, marchandises	37'329'568	26'708'277	36'229'016	300'356	12'375'373	112'942'590
Charges bâtiments Etat	76'711'117	-	-	-	-	76'711'117
Pertes sur débiteurs	93'397	-	84'325	-	-	177'721
Amortissements subvention invest.	6'017'016	-	-	-	-	6'017'016
Charges subvention invest.	225'933	-	-	-	-	225'933
Provision SMD	101'925	-	-	-	-	101'925
Autres dépenses	83'149'388	-	84'325	-	-	83'233'712
Subventions diverses	4'756'476	-	-	-	-	4'756'476
Subventions personnes physiques	2'475'219	102'099	734'069	736'007	-	4'047'394
Subventions accordées	7'231'696	102'099	734'069	736'007	-	8'803'870
Remboursements bailleurs	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses	517'659'834	71'646'126	95'653'221	1'075'981	12'470'420	698'505'582
Ecart budgétaire intermédiaire	3'737'319	-	7'738'750	-676'450	-	10'799'619
Intérêts bancaires	853	-	166'551	-3'640	-	163'763
Revenus des titres	-	-	4'292'876	768'101	-	5'060'978
Profits sur ventes de titres	-	-	6'018'577	485'953	-	6'504'530
Profits latents sur titres	-	-	23'161'740	4'200'685	-	27'362'425
Profits latents sur immeubles	-	-	-	3'762'200	-	3'762'200
Revenus des immeubles de placement	-	-	-	1'259'680	-	1'259'680
Réévaluation immeubles	-	-	-	-	-	-
Recettes financières	853	-	33'639'744	10'472'979	-	44'113'576
Pertes latentes sur titres	-	-	-	-	-	-
Pertes sur ventes de titres	-	-	17'475'578	1'694'373	-	19'169'951
Charges de gestion	-	-	1'076'131	-	-	1'076'131
Pertes latentes sur immeubles	-	-	-	-	-	-
Charges des immeubles de placement	-	-	-	566'828	-	566'828
Dépenses financières	-	-	18'551'709	2'261'201	-	20'812'910
Ecart budgétaire intermédiaire	853	-	15'088'035	8'211'777	-	23'300'665
Ecart budgétaire	3'738'172	-	22'826'785	7'535'328	-	34'100'284

5.1.3 Comptabilité budgétaire 2008 par source de financement - produits

	Budget État	FNS	Fonds de tiers	Fonds universitaires	Investissement	Total Université
<u>Recettes</u>						
Allocations de la Confédération	170'395	66'841'523	8'220'182	-	-	75'232'100
Subvention OFAS	60'081	-	-	-	-	60'081
Subvention fédérale de base	80'530'056	-	-	-	-	80'530'056
Subvention fédérale d'égalité	237'838	-	-	-	-	237'838
Subvention Campus Virtuel	309'752	-	-	-	-	309'752
Subvention Bologne	-	-	-	-	-	-
Subventions de la Confédération	81'308'122	66'841'523	8'220'182	-	-	156'369'827
Allocations cantonales	291'605'982	-	619'633	-	15'647'926	307'873'541
Accord intercantonal	19'680'963	-	-	-	-	19'680'963
Allocation Vaud pour ERP	5'009'378	-	-	-	-	5'009'378
Produits différés invest amort.	3'115'091	-	-	-	-	3'115'091
Produits différés invest charges	2'915'662	-	-	-	-	2'915'662
Subvention bâtiments Etat	82'170'791	-	-	-	-	82'170'791
Subventions cantonales	404'497'868	-	619'633	-	15'647'926	420'765'426
Communauté européenne	-	-	13'575'665	-	-	13'575'665
Autres subventions	166'271	372'836	26'133'087	15'000	-	26'687'194
Subventions	485'972'261	67'214'359	48'548'566	15'000	15'647'926	617'398'112
Emoluments et écolages	11'753'651	-	12'917'003	3'900	-	24'674'554
Prestations de services et ventes	7'952'095	328'183	21'570'310	-	-	29'850'588
Dédommagement des tiers	2'947'660	319'736	811'161	2'000	-	4'080'557
Recettes diverses	73'519	-	585'576	-	-	659'096
Locations étudiants	871'808	-	144'711	-	-	1'016'519
Recettes diverses	23'598'734	647'919	36'028'761	5'900	-	60'281'314
Total des recettes	509'570'995	67'862'278	84'577'327	20'900	15'647'926	677'679'427

5.1.4 Comptabilité budgétaire 2008 par source de financement - charges

	Budget État	FNS	Fonds de tiers	Fonds universitaires	Investissement	Total Université
Dépenses						
Traitements personnel adm. et technique	122'664'290	9'529'254	23'710'520	34'810	-	155'938'873
Traitements enseignants	193'660'643	25'030'072	20'153'397	-	-	238'844'111
Charges sociales	23'177'891	2'629'748	3'272'599	2'652	-	29'082'891
Fonds de pension	40'720'006	3'486'549	4'170'771	3'788	-	48'381'114
Assurance maladie, accident	856'408	247'609	293'058	243	-	1'397'318
Autres charges de personnel	627'149	3'000	153'255	-	-	783'404
Dépenses de personnel	381'706'386	40'926'233	51'753'599	41'493	-	474'427'711
Biens, services, marchandises	36'877'805	25'302'146	34'043'748	248'303	15'647'926	112'119'928
Charges bâtiments Etat	82'170'791	-	-	-	-	82'170'791
Pertes sur débiteurs	102'686	-	76'639	-	-	179'325
Amortissements subvention invest.	3'115'091	-	-	-	-	3'115'091
Charges subvention invest.	2'915'662	-	-	-	-	2'915'662
Impôts immobiliers et TVA	712'319	-	11'455	-	-	723'774
Autres dépenses	89'016'548	-	88'095	-	-	89'104'643
Subventions diverses	4'852'802	-	-	-	-	4'852'802
Subventions personnes physiques	2'575'762	170'038	-3'450'405	5'582'114	-	4'877'509
Subventions accordées	7'428'565	170'038	-3'450'405	5'582'114	-	9'730'312
Remboursements bailleurs	6'360	1'463'862	-1'470'221	-	-	-
Total des dépenses	515'035'664	67'862'278	80'964'816	5'871'910	15'647'926	685'382'594
Ecart budgétaire intermédiaire	-5'464'669	-	3'612'512	-5'851'010	-	-7'703'167
Intérêts bancaires	989	-	612'070	-5'586	-	607'473
Revenus des titres	-	-	5'055'782	814'846	-	5'870'628
Profits sur ventes de titres	-	-	2'174'049	576'048	-	2'750'097
Profits latents sur titres	-	-	-	-	-	-
Profits latents sur immeubles	-	-	-	-6'720'319	-	-6'720'319
Revenus divers	-	-	-	-	-	-
Revenus des immeubles de placement	-	-	-	1'212'037	-	1'212'037
Réévaluation immeubles	-	-	-	-	-	-
Recettes financières	989	-	7'841'901	-4'122'973	-	3'719'917
Pertes latentes sur titres	-	-	22'405'628	5'754'476	-	28'160'104
Pertes sur ventes de titres	-	-	12'982'281	3'812'415	-	16'794'696
Charges de gestion	-	-	900'203	-	-	900'203
Pertes latentes sur immeubles	-	-	-	114'140	-	114'140
Charges des immeubles de placement	-	-	-203'638	666'966	-	463'328
Dépenses financières	-	-	36'084'475	10'347'997	-	46'432'471
Ecart budgétaire intermédiaire	989	-	-28'242'573	-14'470'970	-	-42'712'554
Ecart budgétaire	-5'463'680	-	-24'630'062	-20'321'980	-	-50'415'722
Recette exceptionnelle OFAS	3'575'270	-	-	-	-	3'575'270
Ecart budgétaire	-1'888'410	-	-24'630'062	-20'321'980	-	-46'840'452

5.2 Accord intercantonal universitaire

5.2.1 Nombre total d'étudiants

Nombre total d'étudiants

Domicile	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010
Genève	5'927	5'859	5'757	6'170	43.16%	43.84%	43.03%	42.58%
En Suisse	3'092	2'929	2'835	3'116	22.52%	21.92%	21.19%	21.51%
A l'étranger	4'713	4'576	4'787	5'203	34.32%	34.24%	35.78%	35.91%
Total	13732	13364	13'379	14'489	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
<i>Variation d'une année à l'autre du nombre total d'étudiants</i>						-2.68%	0.11%	8.30%

Source : bureau des statistiques et service du budget de l'Université de Genève

5.2.2 Répartition des étudiants extra-cantonaux à l'Université de Genève

Groupes - facultés	Accord intercantonal 2008				Accord intercantonal 2009			
	Montant forfaitaire	2007 - 2008 sem. hiver	2008 sem. été	Total CHF	Montant forfaitaire	2008 - 2009 sem. hiver	2009 sem. été	Total CHF
GF I (Sciences humaines et sociales)	5'045	1939	1745	18'585'780	5'045	1848	1706	17'929'930
GF II (Faculté des Sciences et médecine)	12'215	262	240	6'131'930	12'215	250	233	5'899'845
GF III (Faculté de Médecine clinique)	24'430	139	130	6'571'670	24'430	140	130	6'596'100
Réductions pour pertes migratoires				-532'238				-514'272
Sous-total				30'757'142				29'911'603
Part IUHEI				-2'466'249				-946'694
Part UNIL				329'805				513'030
Sous-total		2340	2115	28'620'698		2238	2069	29'477'939
Total				28'620'698				29'477'939
Rétrocession étudiants genevois autres cantons				-8'939'735				-9'828'985
Net				19'680'963				19'648'954

Source : bureau des statistiques et service du budget de l'Université de Genève

5.3 Personnel de l'Université

5.3.1 Personnel total en poste EPT et en personne

	Corps professoral		Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche		Personnel administratif et technique		Total	
	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.
Autor. univ. / Admin.	5.3	6	3.0	5	346.3	400	354.6	411
Faculté des Sciences	102.7	111	653.7	876	391.7	474	1148.2	1461
Faculté de Médecine	97.3	185	475.8	882	483.0	635	1056.1	1702
Faculté des Lettres	58.1	60	188.7	323	54.5	77	301.2	460
Faculté des Sciences éco & sociales	50.8	55	190.5	282	62.6	80	304.0	417
Faculté de Droit	34.2	43	98.3	131	37.8	51	170.3	225
Fac. aut. théologie protestante	9.0	10	14.3	19	3.7	5	27.0	34
Fac. Psychologie & sc. Éducation	43.4	45	202.5	293	49.4	67	295.3	405
Ecole de traduction et interprétation	11.6	12	46.6	111	10.9	14	69.1	137
CI Inst. d'Histoire de la réformation	3.0	3	2.1	3	1.9	4	7.0	10
CI Centre Univ. D'informatique			1.5	3	5.2	7	6.7	10
CI Gériologie			2.2	2	2.0	4	4.2	6
CI Inst. Européen Univ. De Genève			6.1	10	5.5	9	11.6	19
CI Sciences affectives			25.9	32	5.5	9	31.4	41
CI Inst. Sc. de l'Environnement			18.1	25	8.3	12	26.3	37
CI Inst. Univ. Form.Enseignants			27.1	47	2.5	3	29.6	50
CI Geneva Uni Finance Res.Institute					0.8	1	0.8	1
Total	415.5	530	1956.4	3044	1471.4	1852	3843.3	5426

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.3.2 Personnel « Budget État » en poste EPT et en personne

	Corps professoral		Collaborateurs de l'enseignement et de la recherche		Personnel administratif et technique		Total	
	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.	Nb de postes	Nb de pers.
Autor. univ. / Admin.	5.3	6	2.5	4	312.9	361	320.7	371
Faculté des Sciences	95.8	105	424.0	561	300.6	365	820.4	1031
Faculté de Médecine	84.2	139	246.6	433	338.4	432	669.2	1004
Faculté des Lettres	53.6	55	162.0	275	52.4	73	268.0	403
Faculté des Sciences éco & sociales	50.3	55	131.1	195	41.5	53	222.8	303
Faculté de Droit	34.1	43	77.7	100	32.3	43	144.1	186
Fac. aut. théologie protestante	0.0	0	9.2	13	2.7	4	11.9	17
Fac. Psychologie & sc. Éducation	42.4	44	168.4	244	46.8	62	257.6	350
Ecole de traduction et interprétation	11.6	12	43.4	108	10.9	14	65.9	134
CI Inst. d'Histoire de la réformation	3.0	3	0.3	1	1.4	3	4.7	7
CI Centre Univ. D'informatique			1.5	3	5.2	7	6.7	10
CI Gériologie			2.0	2	1.5	3	3.5	5
CI Inst. Européen Univ. De Genève			3.0	5	4.5	7	7.4	12
CI Sciences affectives			0.8	1	1.7	3	2.5	4
CI Inst. Sc. de l'Environnement			17.6	24	7.9	11	25.4	35
CI Inst. Univ. Form.Enseignants			24.9	39	2.5	3	27.4	42
CI Geneva Uni Finance Res.Institute					0.8	1	0.8	1
Total	380.4	462	1314.9	2008	1163.7	1445	2859.0	3915

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

5.4 Brevets et actions

5.4.1 Brevets

Demandes de brevets publiées en 2009 par l'Université de Genève

Titres des technologies	N° des brevets
Secure item identification and authentication system and method based on unclonable features	WO 2009/115611
Antiproliferative compounds and therapeutic uses thereof	WO 2009/121535
Rhamnose antagonists and use thereof	WO 2009/040726
Induced ferroelectricity at oxide interfaces with novel properties	WO 2009/043639
Direct non-toxic methods for identifying, purifying and enriching immature or cancer-initiating stem cells from human tumors	WO 2009/066258
Collimator	US 2010/0014642
Strain Sensor with high gauge factor	WO 2009/147239

Source : Bureau de transferts de technologies UNITEC

5.4.2 Actions

Actions détenues en 2009 par l'Université de Genève en échange de licences

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
NovImmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Oscient Pharmaceuticals	Sciences de la vie	525	USD 0.01	
Nano Bridging Molecules (Suriasis)	Sciences de la vie	108'500	CHF 0.10	
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	Certificat d'actions

Source : Bureau de transferts de technologies UNITEC

5.5 Compte de fonctionnement « Budget État » par faculté en 2009

5.5.1 Total Université

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	485'972'261	496'088'409	503'547'755	-7'459'346	
	Autres recettes	23'598'734	25'308'744	22'045'000	3'263'744	
	Total des recettes	509'570'995	521'397'153	525'592'755	-4'195'602	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	122'664'290	126'849'095	126'203'677	-645'418	
	Traitements enseignants	193'660'643	200'369'884	202'065'517	1'695'633	
	Charges sociales	23'177'891	24'506'105	24'612'137	106'032	
	Fonds de pension	40'720'006	36'730'923	38'315'804	1'584'881	
	Assurance maladie accident	856'408	900'744	896'211	-4'533	
	Autres charges de personnel	627'149	592'430	-6'824'466	-7'416'896	
	Dépenses de personnel	381'706'386	389'949'182	385'268'881	-4'680'301	
	Biens, services, marchandises	36'877'805	37'329'568	37'184'936	-144'632	
	Autres dépenses	89'016'548	83'149'388	96'760'501	13'611'113	
	Subventions accordées	7'428'565	7'231'696	7'972'000	740'304	
	Remboursements bailleurs	6'360	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-75'000	-75'000	
	Total des dépenses	515'035'664	517'659'834	527'111'318	9'451'484	
	Total intermédiaire	-5'464'669	3'737'319	-1'518'563	5'255'882	
	Recettes financières	989	853	1'500'000	-1'499'147	
Dépenses financières	-	-	-	-		
Sous-total	-5'463'680	3'738'172	-18'563	3'756'734		
Recette exceptionnelle OFAS	3'575'270	-	-	-		
Total	-1'888'410	3'738'172	-18'563	3'756'734		

N'inclut pas certaines recettes et charges qui ont un effet neutre sur le résultat final : soit les subventions pour la Fondation pour la Recherche Médicale, la Fondation de Théologie, les Archives Piaget, ainsi que les loyers des logements étudiants.

Le budget 2009 total de l'Université a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 7'906'000 CHF.

5.5.2 Autorités universitaires

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	479'562'107	496'046'322	503'547'755	-7'501'433	N1
	Autres recettes	16'170'010	17'215'075	16'145'000	1'070'075	N2
	Total des recettes	495'732'117	513'261'398	519'692'755	-6'431'357	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	41'703'097	44'841'109	43'309'892	-1'531'217	N3
	Traitements enseignants	8'849'503	11'642'014	11'018'573	-623'441	N4
	Charges sociales	3'547'487	3'915'711	4'050'389	134'678	
	Fonds de pension	10'723'329	6'426'622	6'225'451	-201'171	
	Assurance maladie accident	132'937	147'944	145'595	-2'349	
	Autres charges de personnel	275'332	289'437	-1'899'532	-2'188'969	
	Dépenses de personnel	65'231'685	67'262'837	62'850'368	-4'412'469	
	Biens, services, marchandises	18'823'587	19'951'463	20'429'058	477'595	N5
	Autres dépenses	88'913'863	82'954'066	96'660'501	13'706'435	N6
	Subventions accordées	7'092'829	6'855'525	7'272'000	416'475	
	Remboursements bailleurs	6'360	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	180'068'324	177'023'891	187'211'927	10'188'036	
	Total intermédiaire	315'663'794	336'237'507	-332'480'828	3'756'679	
	Recettes financières	503	243	1'500'000	-1'499'757	
Dépenses financières	-	-	-	-		
Sous-total	315'664'296	336'237'750	-333'980'828	2'256'922		
Recette exceptionnelle OFAS	3'575'270	-	-	-		
Total	319'239'566	336'237'750	-333'980'828	2'256'922		

Le budget 2009 des autorités universitaires a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 2'484'000 CHF.

N1 Après neutralisation des éléments sur-budgétisés et ceux sans effet sur le résultat (voir N6), l'écart est positif de CHF 6'205'000. Les écarts concernent la subvention fédérale de base (CHF 3'640'000) et les remboursements des coûts de l'IUFE non-budgétisés (CHF 3'806'000). À relever que les recettes de l'AIU sont inférieures de CHF 990'000 au budget.

N2 N'inclut pas les loyers des logements étudiants. À relever que l'écart s'explique en partie par les écolages à hauteur de CHF 397'000.

N3 La constitution d'une provision de CHF 1'557'000 pour vacances et heures supplémentaires dues est la cause principale de l'écart.

N4 Le dépassement engendré par les charges de personnel de l'IUFE a été atténué par la mutualisation réalisée au niveau du plan stratégique et par l'ajournement de projets du Rectorat.

N5 N'inclut pas les loyers des logements étudiants.

N6 Est expliqué par la sur-budgétisation des charges et recettes relatives à la subvention d'investissements et à la subvention non-monétaire. Aucun impact sur le résultat.

5.5.3 Faculté des Sciences (inclus PRN)

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	1'987'359	34'446	-	34'446	
	Autres recettes	211'980	229'318	-	229'318	
	Total des recettes	2'199'339	263'765	-	263'765	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	29'578'263	30'070'507	30'912'399	841'892	N1
	Traitements enseignants	53'611'595	54'558'800	54'752'921	194'121	
	Charges sociales	6'176'547	6'447'348	6'428'141	-19'207	
	Fonds de pension	8'970'912	9'232'259	10'007'144	774'885	
	Assurance maladie accident	228'100	236'113	234'080	-2'033	
	Autres charges de personnel	144'470	115'557	-1'519'491	-1'635'048	
	Dépenses de personnel	98'709'885	100'660'584	100'815'194	154'610	
	Biens, services, marchandises	7'130'608	7'157'597	6'667'744	-489'854	N2
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	59'611	111'309	430'000	318'691	N3
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
Total des dépenses	105'900'104	107'929'491	107'912'938	-16'553		
Total intermédiaire	-103'700'765	-107'665'726	107'912'938	247'212		
Recettes financières	463	448	-	448		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-103'700'303	-107'665'278	107'912'938	247'660		

Le budget 2009 de la Faculté des Sciences a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 1'683'000 CHF.

N1 Expliqué par 12.45 postes vacants dans le PAT. En lien avec le temps nécessaire pour repourvoir un poste.

N2 Le PRN, avec CHF 338'000 de dépenses sans budget ad hoc, explique la majeure partie de ce dépassement.

N3 Le PRN, avec un budget non-utilisé de CHF 350'000, est à la base de l'écart.

5.5.4 Faculté de Médecine

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	1'408'329	1'000	-	1'000	
	Autres recettes	5'980'755	6'275'974	5'050'000	1'225'974	N1
	Total des recettes	7'389'084	6'276'974	5'050'000	1'226'974	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	32'812'262	33'146'199	33'390'226	244'027	
	Traitements enseignants	37'808'100	39'450'176	38'853'362	-596'814	N2
	Charges sociales	5'257'492	5'560'133	5'436'411	-123'722	
	Fonds de pension	7'870'756	8'200'380	8'463'338	262'958	
	Assurance maladie accident	200'386	210'767	197'956	-12'811	
	Autres charges de personnel	128'688	106'828	-1'298'390	-1'405'218	
	Dépenses de personnel	84'077'684	86'674'482	85'042'902	-1'631'580	
	Biens, services, marchandises	6'442'881	5'522'417	5'440'878	-81'539	N3
	Autres dépenses	102'686	195'322	100'000	-95'322	N4
	Subventions accordées	72'610	116'095	-	-116'095	N5
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-75'000	-75'000	
	Total des dépenses	90'695'861	92'508'316	90'508'780	-1'999'536	
	Total intermédiaire	-83'306'776	-86'231'342	85'458'780	-772'562	
Recettes financières	23	70	-	70		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-83'306'753	-86'231'272	85'458'780	-772'492		

Le budget 2009 de la Faculté de Médecine a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 1'424'000 CHF.

N1 Dont CHF 286'000 de la Section de Médecine Dentaire (SMD) et CHF 305'000 correspondant à la participation des HUG à la bibliothèque de la Faculté.

N2 Le coût engendré par le dépassement de 21.50 postes sur les collaborateurs de l'enseignement n'a pas pu être compensé par l'économie découlant de 9.30 postes vacants du corps professoral.

N3 Dépassement de CHF 597'000 à la SMD causé principalement par les travaux confiés aux laboratoires dentaires. Malgré les économies faites dans les autres sections, ce dépassement n'a pas pu être intégralement comblé.

N4 Augmentation de la provision pour débiteurs douteux à la SMD.

N5 N'inclut pas les CHF 713'000 de subvention pour la Fondation pour la Recherche Médicale.

5.5.5 Faculté des Lettres

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	664'053	-10'000	-	-10'000	
	Autres recettes	917'427	1'231'212	850'000	381'212	N1
	Total des recettes	1'581'480	1'221'212	850'000	371'212	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	5'060'036	5'304'944	4'966'760	-338'184	N2
	Traitements enseignants	27'405'254	27'626'349	28'322'841	696'492	N3
	Charges sociales	2'395'564	2'489'661	2'508'304	18'643	
	Fonds de pension	3'682'096	3'707'404	3'904'860	197'456	
	Assurance maladie accident	83'500	85'986	91'341	5'355	
	Autres charges de personnel	20'841	15'300	-598'084	-613'384	
	Dépenses de personnel	38'647'290	39'229'644	39'196'022	-33'621	
	Biens, services, marchandises	1'367'454	1'428'170	1'362'500	-65'670	N4
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	165'787	143'210	200'000	56'790	N5
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	40'180'531	40'801'024	40'758'522	-42'501	
	Total intermédiaire	-38'599'051	-39'579'811	39'908'522	328'711	
Recettes financières	-	92	-	92		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-38'599'051	-39'579'720	39'908'522	328'803		

Le budget 2009 de la Faculté des Lettres a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 656'000 CHF.

N1 Les Cours d'été expliquent l'écart à hauteur de CHF 270'000.

N2 Dépassement de CHF 200'000 sur les temporaires (surveillance bibliothèques et adjoints scientifiques de 2-4 mois pour soutenir la recherche) et dépassement de 0.5 poste sur le PAT fixe.

N3 Expliqué par 11.80 postes vacants, essentiellement des concours ouverts, bloqués ou échoués pour des postes de professeurs.

N4 Dépassement de CHF 50'000 aux Cours d'été et de CHF 14'000 pour une base de données des bibliothèques.

N5 Économies sur les bourses car le remplacement des DEA/DESS par les écoles doctorales est encore incomplet.

5.5.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	642'718	15'140	-	15'140	
	Autres recettes	89'636	49'868	-	49'868	
	Total des recettes	732'354	65'008	-	65'008	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	4'094'379	4'133'326	4'219'060	85'734	
	Traitements enseignants	22'595'659	22'508'980	23'734'286	1'225'307	N1
	Charges sociales	1'938'286	2'008'178	2'104'936	96'758	
	Fonds de pension	3'202'999	3'011'150	3'276'914	265'764	
	Assurance maladie accident	68'497	70'541	76'650	6'109	
	Autres charges de personnel	16'247	17'902	-508'328	-526'230	
	Dépenses de personnel	31'916'067	31'750'076	32'903'518	1'153'443	
	Biens, services, marchandises	1'037'308	985'291	1'031'076	45'784	N2
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	-	-	15'000	15'000	
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	32'953'375	32'735'367	33'949'594	1'214'227	
	Total intermédiaire	-32'221'021	-32'670'359	33'949'594	1'279'234	
	Recettes financières	-	-	-	-	
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-32'221'021	-32'670'359	33'949'594	1'279'234		

Le budget 2009 de la Faculté des Sciences économiques et sociales a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 551'000 CHF.

N1 Expliqué par 7.35 postes vacants dans le corps professoral, essentiellement des concours ouverts, bloqués ou échoués pour des postes de professeurs.

N2 Économies dans les services communs de la faculté pour faire face à des coûts engendrés par la réorganisation facultaire, dépenses qui seront finalement engagées en 2010.

5.5.7 Faculté de Droit

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	598'400	-	-	-	
	Autres recettes	110'629	131'462	-	131'462	N1
	Total des recettes	709'030	131'462	-	131'462	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	3'053'666	3'087'143	3'121'822	34'679	
	Traitements enseignants	11'623'816	12'156'146	12'246'448	90'302	
	Charges sociales	1'071'958	1'160'298	1'106'397	-53'901	
	Fonds de pension	1'686'531	1'620'133	1'802'692	182'559	
	Assurance maladie accident	38'514	41'179	42'164	985	
	Autres charges de personnel	14'345	18'165	-273'260	-291'425	
	Dépenses de personnel	17'488'830	18'083'065	18'046'263	-36'802	
	Biens, services, marchandises	690'952	730'790	672'671	-58'119	
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	-	-	25'000	25'000	
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	18'179'782	18'813'855	18'743'934	-69'921	
	Total intermédiaire	-17'470'752	-18'682'392	18'743'934	61'542	
	Recettes financières	-	-	-	-	
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-17'470'752	-18'682'392	18'743'934	61'542		

Le budget 2009 de la Faculté de Droit a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 300'000 CHF.

N1 La participation de l'IHEID au coût salarial d'un professeur (CHF 87'000) explique en partie l'écart.

5.5.8 Faculté de Théologie

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	8'503	-	-	-	
	Autres recettes	2'133	5'206	-	5'206	
	Total des recettes	10'636	5'206	-	5'206	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	353'560	341'403	380'429	39'026	
	Traitements enseignants	102'881	559'858	605'385	45'527	
	Charges sociales	34'563	69'617	73'809	4'192	
	Fonds de pension	44'739	78'289	114'905	36'616	
	Assurance maladie accident	1'338	2'595	2'687	92	
	Autres charges de personnel	200	1'301	-44'295	-45'596	
	Dépenses de personnel	537'280	1'053'064	1'132'920	79'856	
	Biens, services, marchandises	160'583	171'945	191'424	19'479	
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	30'000	1'056	15'000	13'944	N1
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	727'863	1'226'065	1'339'344	113'279	
Total intermédiaire	-717'226	-1'220'859	1'339'344	118'485		
Recettes financières	-	-	-	-		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-717'226	-1'220'859	1'339'344	118'485		

Le budget 2009 de la Faculté de Théologie a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 46'000 CHF.

N1 N'inclut pas la subvention pour la Fondation de Théologie.

5.5.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	842'297	1'500	-	1'500	
	Autres recettes	105'787	161'464	-	161'464	
	Total des recettes	948'084	162'964	-	162'964	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	4'844'836	4'807'882	4'838'546	30'665	
	Traitements enseignants	24'840'687	24'911'021	25'547'548	636'528	N1
	Charges sociales	2'193'638	2'276'004	2'298'520	22'516	
	Fonds de pension	3'605'307	3'541'690	3'578'267	36'577	
	Assurance maladie accident	80'088	82'182	83'701	1'519	
	Autres charges de personnel	18'752	24'462	-537'058	-561'520	
	Dépenses de personnel	35'583'308	35'643'240	35'809'525	166'285	
	Biens, services, marchandises	993'922	1'248'159	1'157'304	-90'855	
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	7'728	4'500	15'000	10'500	N2
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	36'584'958	36'895'899	36'981'829	85'930	
	Total intermédiaire	-35'636'874	-36'732'935	36'981'829	248'894	
Recettes financières	-	-	-	-		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-35'636'874	-36'732'935	36'981'829	248'894		

Le budget 2009 de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 602'000 CHF.

N1 Expliqué par 3.60 postes vacants.

N2 N'inclut pas les CHF 287'000 de subvention en faveur des Archives Piaget.

5.5.10 École de Traduction et d'interprétation

		Comptes 2008	Comptes 2009	Budgets 2009	Écart C/B-09	Notes
Recettes	Subventions	258'494		-	-	
	Autres recettes	10'376	9'164	-	9'164	
	Total des recettes	268'870	9'164	-	9'164	
Dépenses	Traitements personnel adm. et technique	1'164'191	1'116'582	1'064'543	-52'039	
	Traitements enseignants	6'823'148	6'956'542	6'984'153	27'611	
	Charges sociales	562'357	579'155	605'230	26'075	
	Fonds de pension	933'339	912'995	942'233	29'238	
	Assurance maladie accident	23'047	23'438	22'037	-1'401	
	Autres charges de personnel	8'275	3'480	-146'028	-149'508	
	Dépenses de personnel	9'514'357	9'592'192	9'472'168	-120'024	
	Biens, services, marchandises	230'510	133'735	232'282	98'547	N1
	Autres dépenses	-	-	-	-	
	Subventions accordées	-	-	-	-	
	Remboursements bailleurs	-	-	-	-	
	Immeubles de placement	-	-	-	-	
	Reports budgétaires	-	-	-	-	
	Total des dépenses	9'744'866	9'725'927	9'704'450	-21'477	
Total intermédiaire	-9'475'997	-9'716'763	9'704'450	-12'313		
Recettes financières	-	-	-	-		
Dépenses financières	-	-	-	-		
Total	-9'475'997	-9'716'763	9'704'450	-12'313		

Le budget 2009 de l'École de traduction et d'interprétation a fixé le montant des non-dépenses à hauteur de 160'000 CHF.

N1 Économies faites afin de couvrir le coût de la mutualisation.